



Paris, le 8 juillet 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Élections au conseil d'administration de la CARPIMKO : les orthophonistes ont fait entendre leur voix !

La liste présentée par la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO) a recueilli 89,1 % des voix exprimées : Sylvie Arpin, titulaire, et Bruno Sarrodet, suppléant, sont élus au conseil d'administration de la CARPIMKO

Pour le collège des retraités, la liste interprofessionnelle soutenue par la FNO, Convergence Infirmière, la FFMKR, la FNI, la FNP, l'ONSIL, le SNAO, Le SNIIL, l'UNSMKL, remporte les élections avec 77,4 % des voix. Martine Grand, orthoptiste, et Nicole Tchernia, orthophoniste, sont élues respectivement titulaire et suppléante.

La Fédération Nationale des Orthophonistes félicite ses représentant.e.s élu.e.s au Conseil d'Administration de la CARPIMKO pour leur élection .

Le taux de participation est en forte hausse : 43,5% des orthophonistes votants se sont mobilisés (contre 32,4% en 2016).

Dans un contexte de réforme des retraites, la mobilisation des orthophonistes est sans équivoque : ils comptent participer activement à l'avenir de la CARPIMKO, à leur avenir.

La FNO remercie les orthophonistes qui lui ont fait confiance en votant pour la liste présentée par la FNO.

Les élu.e.s défendront et soutiendront les valeurs portées par la FNO :

- le principe d'équité et de solidarité
- le maintien de notre Régime Invalidité Décès (RID) et de la spécificité de notre action sociale (pour les actifs, les retraités et les bénéficiaires du RID)
- le maintien de la gouvernance spécifique aux praticiens de santé
- le renforcement de l'Avantage social vieillesse (ASV) dont les deux tiers sont financés par l'Assurance maladie pour compenser l'augmentation des cotisations
- l'utilisation des réserves pour les praticiens de santé

La FNO, forte du soutien de la profession, est d'autant plus légitime à défendre la position tenue aux côtés des autres praticiens de santé : la réforme ne sera possible que si les revenus des professionnels, si la part d'ASV assumée par l'Assurance maladie sont augmentés en conséquence. Sans ce préalable, les représentants des praticiens de santé refuseront une réforme qui mettrait en péril tous les cabinets des professions dites encore « paramédicales »

*La CARPIMKO est la Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Infirmiers, Pédicures, Masseurs-Kinésithérapeutes, Orthophonistes et Orthoptistes.*

**Contact presse FNO : 06.46.06.20.14**